



TEMPS DE TRAVAIL

Pas de pénibilité à l'île Saint-Denis ?!?!?

CGT L'ILE SAINT-DENIS

Pour le maire, une seule et unique solution : augmenter le temps de travail (sans augmentation de rémunération, ni de jours de congés).

Si la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique parle d'augmentation du temps de travail elle donne aussi la possibilité de prendre en compte la pénibilité pour réduire la durée annuelle de travail.

La CGT a interpellé le maire sur cette possibilité par courrier du 26 février 2021. Le maire-adjoint en charge du personnel nous a répondu par écrit : "**Ce n'est pas une obligation et cette réduction du temps de travail doit être justifiée, actuellement à L'île-Saint-Denis aucun métier ne justifie une réduction de la durée annuelle classique du temps de travail**".

POUR LE MAIRE ET SON ADJOINT EN CHARGE DU PERSONNEL

IL N'EXISTE PAS D'EMPLOIS PENIBLES A L'ILE SAINT DENIS!

Monsieur le Maire, nous vous invitons à vous pencher sur le fichier des 45 emplois reconnus pénibles dans la Fonction publique territoriale, à consulter sur le site du CNFPT <https://www.cnfpt.fr/se-former/former-vos-agents/developper-competences-vos-agents/grandes-causes/prevention-penibilite-au-travail/national>

Quel mépris du personnel ! Quelle méconnaissance de nos missions ! Et surtout en cette période où les agents se sont dépensés sans compter pour assurer la continuité du Service Public.

Et toi, cher-e collègue qui travaille au quotidien pour assurer un service public de qualité, dans les écoles, à l'accueil, aux services techniques, administratifs, animation, sport, entretien, etc... Tu en penses quoi?

C'est pour ces raisons qu'au Comité Technique du 5 mars 2021 la CGT a voté contre la proposition de la municipalité d'augmenter le temps de travail.

AUCUNE AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL

32 HEURES HEBDOMADAIRES POUR DU TRAVAIL POUR TOUS

JE DEMANDE QUE LA PENIBILITE DE MON TRAVAIL SOIT RECONNUE ET PRISE EN COMPTE :

Nom	Prénom	Service	Nature de la pénibilité (exemple : gestes, horaires, âge, postures, conditions de travail...)

Pétition à remettre à un militant de la CGT de l'île Saint Denis tél : 06 45 50 65 74/ 06 19 48 38 17.

